

Ligue du Béarn de Pelote



LIGUE DU BÉARN DE PELOTE
Sporting d'Este
17 avenue Saint John Perse
64140 BILLERE

PV du bureau élargi du 12/12/11

Billère, le 13 décembre 2011

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
LAGOURGUE	Christian	X		
DUCAP	Eric		X	
CASTETBON	Alain	X		
PEDARAZACQ	David			X
GELIZE	Michel		X	
BARZU	Jean			X
CABANOT	Chantal			X
NICOLAU	Michel	X		
LAVIE-CAMBOT	Anita	X		
MERCADER	René	X		
CHRISOSTOME	Véronique	X		
DUCAP	Chantal	X		
SAINT-CRICQ	Jacques			X
MORAND	Claude	X		
PEYRAUBE	Joël			X
URBISTONDO	Michel			X
SALLE	Didier	X		
DUSSARPS	Stéphane	X		
MOUREU	Beñat	X		
GIL	J. Claude	X		
QUINTANA	Philippe	X		

Ordre du jour :

- Analyse de la proposition d'intégration des équipes féminines dans le championnat masculin
- Réponse au courrier de Stéphane Dussarps pour la Section Paloise « Section Paloise club référent pour l'utilisation du Complexe de pelote de Pau »
- Préparation courrier à destination de Sophie Claverie (C.E.R.) suite à son attitude lors de l'AG de la Ligue à Orthez
- Analyse et confirmation des Vœux des clubs à la Ligue et de la ligue à la fédération.
- Préparation réunion rencontre avec la Section Paloise pour tenter de trouver une entente sur les rapports Section Paloise / Ligue et fixer les principes de fonctionnement entre les deux entités.
- Questions diverses

Ouverture séance à 18h20

Tout d'abord, Christian Lagourgue remercie les présents.

Il demande à Philippe Quintana d'être le présentateur des finales de jeunes à Pau pour les finales du 8 janvier 2012. P. Quintana accepte.

Michel Nicolau précise que pour le samedi 7 janvier, les trinquets d'Oloron et d'Esquiule sont réquisitionnés. Il y aura certainement aussi les installations de Billère et de Lescar.

La ligue ne s'occupera pas de l'hébergement.

1. Analyse de la proposition d'intégration des équipes féminines dans le championnat masculin

Vœux :

Les filles de 1^{ère} série (de tous les clubs demandeurs en Béarn) pourraient elles s'engager au championnat Béarn, comme pleine trinquet de 3e série hommes ? Cette demande est dans le but de les préparer à leur futur championnat de France féminin afin qu'elles se confrontent à des joueurs de niveau supérieur et donc d'être prêtes le moment venu. Ce compromis leur éviterait de faire trop de déplacements comme c'est le cas si, autre possibilité, elles participaient au championnat du Pays Basque. La ligue est bien entendu « maître » du nombre d'équipes à engager par club, élimination possible à partir de phases finales ou autre, etc...

Après lecture du vœu ci-dessus, le bureau ouvre la discussion. Les filles engagées dans les championnats hommes, peuvent aller au bout (jusqu'à la finale) ; au Pays Basque elles ne feraient que les parties de poule.

Eric Ducap pense que la pelote dames doit se développer sans restriction dans les championnats. Seule obligation, s'inscrire dans les compétitions dames pour les qualifications en championnat de France.

Alain Castetbon demande comment on gèrera si les garçons veulent participer dans les championnats dames !! Il est aussi gêné par le fait qu'on appelle ses championnats « seniors », Jean Claude Gil est d'accord avec lui.

➔ Objectif : permettre de faire augmenter le niveau des féminines car il n'est pas très bon pour celles qui participent au championnat de France.

Pour les blessures : est évoqué le fait que les dames pourraient être remplacées par des joueurs de leur club, mais quand en championnat de France elles se blessent, elles sont remplacées par une joueuse, les présents optent pour le fait qu'elles soient remplacées par des dames. Tout le monde n'est pas d'accord car le principe du projet est de faire progresser le niveau et de faire jouer les dames.

Pas de mixité autorisée.

Mais comment feront les clubs qui n'ont pas beaucoup de dames ?

Le but premier est le progrès du niveau.

La décision est prise de n'ouvrir ce projet qu'aux dames seniors 1^{ère} série susceptibles de se qualifier en championnat de France.

Chantal Ducap propose que la baline trinquet soit un championnat pilote pour expérience. Il est décidé que la ligue ne proposera pas mais que c'est les clubs qui devront être demandeur. Elles pourront s'engager en seniors 2 ou seniors 3èmes série.

Stéphane Dussarps dit que les équipes devraient se gagner les places. Chantal Ducap explique que les quotas ne sont pas atteints et que les clubs disposant déjà de places, les dames peuvent commencer par la 2^{ème} série.

Tout le monde est d'accord pour le principe.

- La baline trinquet est désigné championnat pilote.
- Si les dames doivent se faire remplacer, ce sera par une dame.
- Uniquement ouvert aux dames 1^{ère} série.
- Obligation de s'inscrire en championnat féminin.
- Le championnat « messieurs » devient championnat « seniors » ; dérogation aux dames 1^{ère} série de participer dans le championnat messieurs
- Pas plus de 2 compétitions en même temps.

Une réunion bilan à la fin de la compétition sera organisée pour un faire un point et voir une possible ouverture aux autres compétitions.

Un courrier sera soumis au Comité Directeur avec avis et remarque bienvenu. Une fois ce projet « avalisé » par le CD, le courrier sera envoyé à tous les Présidents de club.

2. Réponse au courrier de Stéphane Dussarps pour la Section Paloise « Section Paloise club référent pour l'utilisation du Complexe de pelote de Pau »

Stéphane Dussarps demande au bureau que la Section Paloise soit le club référent du Complexe de Pau pour la Ligue du Béarn afin de pouvoir s'organiser au mieux. Le Section Paloise souhaite être prévenue de ce qui se passe au complexe.

Il est rappelé que la gratuité n'existe pas au Complexe, ni pour la Ligue ni pour la Section Paloise.

Alain Castetbon demande si la ville de Pau a reconnue la Section Paloise comme club référent ? S. Dussarps lui assure que oui, qu'elle reçoit les courriers de la Mairie ainsi qu'une subvention annuelle.

Christian Lagourgue explique à S. Dussarps que ce n'est pas la Ligue qui organise le weekend du 7 et 8 janvier 2012 mais bien la F.F.P.B. qui n'avait pas de candidat pour le lieu. La Ligue dans un premier temps avait refusé cette organisation dans certaines conditions.

ON rappellera aussi que dans tous les procès verbaux, de bureau, de Comité Directeur ou d'Assemblée Générale, il est toujours demandé que les clubs se manifestent pour organiser des finales que se soit de Ligue ou Fédérales. La Section Paloise n'a jamais postulé.

Michel Nicolau dit qu'effectivement, si la Ligue venait à passer par la mairie pour les réservations du complexe à Oloron, le PCO ne serait pas content.

S. Dussarps souhaite que les choses avancent entre la Ligue et la Section Paloise, il fera le lien et sera le porte parole du club. Il propose de tourner la page pour un bon fonctionnement. Il précise qu'un noyau de personne désireux d'avancer s'est formé au sein du club.

Michel Nicolau dit à S. Dussarps que la Section à reçu une somme pour les Championnats Du Monde, et que le 1^{er} pas à faire et de régler les sommes dues. S. Dussarps lui précise que la Section finit de rembourser la mairie ce mois ci.

Christian Lagourgue souhaite qu'on ne parle plus de la dette. Il précise que la Ligue informera la Section Paloise des manifestations se déroulant à Pau mais qu'on ne demandera pas l'autorisation.

Le mode de fonctionnement sera le suivant :

« La ligue contactera le représentant de la Section Paloise à savoir Stéphane DUSARPS pour toute manifestation se déroulant dans l'enceinte du complexe sportif de PAU. C'est donc le club de la Section Paloise Pelote, qui communiquera tous les documents nécessaires à la mairie pour réserver les installations » ... attention prévoir minimum 2 mois de délais en amont, si nous voulons que la mairie mette des moyens de communication en notre disposition.

3. Préparation courrier à destination de Sophie Claverie (C.E.R.) suite à son attitude lors de l'AG de la Ligue à Orthez

Lors de l'Assemblée Générale de la Ligue, Sophie Claverie est intervenue pour le CER suite à la présentation du budget. Sa réaction à l'AG est jugé inconvenante.

Elle a demandé une subvention de 2000€ et à obtenu 1000€, sur le voyage qu'elle proposait, seul 5 ou 6 enfants du Béarn étaient concernés

Elle n'a pas à interférer sur les comptes de la Ligue.

L'argent en Ligue est fait pour la formation et un futur emploi.

La Ligue est d'accord pour aider, aide matérielle ou autre, et est d'accord sur le fait que demander une aide est normale.

B. Moureu, est surpris que le CER ne soit pas informé de la raison pour laquelle la Ligue n'a pas accordé la subvention demandée, ne trouve pas choquants les propos de S. Claverie, et dit qu'il faut faire attention aux mots employés pour la réponse

A. Castetbon n'est pas pour une réponse écrite qui pourrait laisser des traces, une réponse orale serait plus appréciée. Il rappelle que le D.T.N. l'a soutenue lors de l'AG.

M. Nicolau dit que le C.E.R. va « chercher » des enfants plus petits que l'âge requis (14 ans) et que la façon de procéder n'est pas correcte car il rappelle que souvent les enfants sont appelés sans passer par les clubs dont ils dépendent et qu'on leur fait faire des disciplines que les clubs ne souhaitent pas pratiquer.

Il sera fait une intervention orale par A. Castetbon et C. Lagourgue lors de l'AG du C.E.R.. Un courrier pourra être éventuellement préparé si l'intervention à l'AG n'est pas satisfaisante.

4. Analyse et confirmation des Vœux des clubs à la Ligue et de la ligue à la fédération.

Les vœux seront envoyés à la F.F.P.B.

Les candidatures pour les finales demandées en AG ont été prises en compte par M. Pascassio mais ne seront valable que pour 2013, vu que la saison 2012 est bouclée.

Le calendrier pour les compétitions été devrait être connu pour le mois de janvier.

5. Préparation réunion rencontre avec la Section Paloise pour tenter de trouver une entente sur les rapports Section Paloise / Ligue et fixer les principes de fonctionnement entre les deux entités.

Tout à été dit suite au courrier de S. Dussarps (voir point 2.)

6. Questions diverses

Néant.

Le Président



Christian Lagourgue